



AVENANT N°1 • 20/12/2021

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2022

AVENANT N°1 (20/12/2021)

L'article 3.3 des CGV 2022 de la radio nationale publiées le 30 novembre 2021 est modifié.

Précision : le Pass J-10 permet de recevoir sa programmation à J-10 ouvrés avant diffusion.

L'article 8.1 des CGV 2022 de la radio nationale publiées le 30 novembre 2021 est modifié.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 5 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 50% du montant net du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 3 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 100% du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Ces modifications sont également valables pour les CGV Île-de-France et Multivilles (articles 7 des 2 documents).

